

En 2009, le gouvernement dans le cadre de la refondation du dispositif d'accès au logement programmait la mise en place dans chaque département de services intégrés de l'accueil, de l'évaluation et de l'orientation SIAO. Dans le même temps, les dotations budgétaires des établissements continuaient leurs chutes vertigineuses avec restructurations et licenciements.

Des moyens pour les CHRS

Baisse constante des budgets et restructurations en marche !

Les dotations budgétaires continuent leurs chutes vertigineuses d'années en années. Pour les mieux lotis les budgets sont reconduits à l'identique, pour les autres baisses pouvant aller jusqu'à moins 10 %.

Les restructurations s'accélèrent, les employeurs regroupés au sein de la FNARS manient le double discours. Ils accompagnent le processus de casse dans les établissements tout en gardant un discours de façade (mobilisation flash mob) sur les budgets.

Le regroupement des associations se fait au détriment des petites structures, rationalisation et mutualisation des moyens des dispositifs existants. Les créations ou extension de structures nouvellement créées sur les départements se font sans création de poste à partir de redéploiement de moyens et de la fermeture d'autres structures.

Le logiciel coût/prestation : un outil au service d'une normalisation comptable. Ce logiciel opérationnel dès 2011 définit une « fourchette de tarification » en scindant les prestations de base (hébergement/ restauration) et les prestations support. Cet outil comptable va déterminer un coût moyen (voire une tarification à l'acte) sur l'ensemble des établissements.

L'objectif est de réduire au maximum la part insertion et accompagnement social en transférant une partie de l'accompagnement social « en ambulatoire ».

C'est ainsi que tous les accompagnements en interne auprès des hébergés tels qu'un suivi psychologique, activités auprès des enfants qui n'entrent pas dans la prestation de base et selon leurs coûts et spécificités pourront être externalisés. Cette politique permet une ouverture au secteur privé lucratif.

Des personnels en souffrance et une perte de sens du travail

Licenciements, sous effectifs chroniques, non remplacement des départs, les employeurs ajustent leur politique salariale au fil des coupes budgétaires.

Au quotidien, cette gestion à flux tendu se traduit par :

Une dégradation des conditions de travail,

Une déqualification des personnels, salariés faisant fonction, moniteurs éducateurs remplaçant les éducateurs, vigiles en remplacement des veilleurs de nuit ou tout simplement l'embauche de personnel non qualifié

Une précarisation des personnels, embauches de CDD, emplois aidés non pérennes...



Solidaires
Union syndicale

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org
Paris, le 10/05/11

L'accueil imposés des hébergés par « le guichet unique » dénature les projets d'établissements. La politique du taux de remplissage à tout prix et la remise en cause de l'inconditionnalité d'accueil interroge sur le sens des missions.

Un an après l'effet d'annonce des SIAO, où en sommes-nous ?

Ce projet devait être efficient au plus tard le 15 septembre 2010 afin qu'aucune personne ne soit à la rue durant la période hivernale.

Sans cesse reporté, il devrait être finalisé sur l'ensemble du territoire horizon 2011.

En mars 2011, des structures ont fermées d'autres survivent. Celles désignées comme opérateur dans le cadre d'un groupement de coopération sociale n'ont pas eu de moyens supplémentaires hormis un poste de coordinateur et les personnes sont toujours à la rue !

La centralisation des demandes et surtout des enquêtes sociales sous le mode opératoire d'un fichier informatisé, que ce soit celui préconisé par la FNARS ou celui du ministère, **aboutit au fichage de toute une population.**

SUD Santé Sociaux dénonce ce fichage, aucune garantie n'est apportée quant à l'exploitation et au croisement de ces fichiers.

Nous avons interpellé la CNIL sur les logiciels utilisés, les préconisations de la CNIL ainsi que les procédures de contrôle et vérification mis en place.

Pour Sud Santé Sociaux

Les SIAO ne prévoient aucun espace où les salariés, les organisations syndicales sont concertés. **Dans chaque établissement le CE doit d'être, informé et consulté, il donne un avis motivé** sur les modifications de travail qui résultent de la mise en place du SIAO (choix de l'opérateur, statut juridique....), conditions de mise à disposition des personnels.

Nous devons interroger nos employeurs sur les conditions de mise en place des SIAO dans chaque département, même si le problème essentiel est l'existence de ce fichier et surtout l'absence de logement.

Pour Sud Santé Sociaux

La fluidité de l'hébergement d'urgence vers l'insertion et le logement social ne pourra se faire sans un plan d'envergure de construction de logements sociaux.

**« Le logement d'abord »
n'est qu'un slogan gouvernemental !**

Pour Sud Santé Sociaux

**Il est urgent
de donner des moyens
aux CHRS,**

**Des moyens
pour l'accompagnement
social et l'insertion,**

**Des moyens en
personnel,**

**Non
Aux fermetures
de CHRS**

**Non
Aux licenciements**